



Festivités du 14 juillet : annulation !

En raison des conditions climatiques extrêmes (vigilance rouge canicule) et des restrictions perfecttorales interdisant les feux d'artifice pour prévenir tout risque d'incendie, la municipalité et l'ADAJ ont pris la décision d'annuler les festivités prévues initialement au stade. La sécurité de tous étant notre priorité, nous vous remercions de votre compréhension. Une date de report est à l'étude et une information vous sera diffusée ultérieurement.

Les dates clés à retenir pour l'été

► **16 juillet au 9 août, tous les jours à la Salle des Fêtes**
Exposition vente d'artisanat (bijoux, savons, émaux, cuir, bois, jouets, cartonnage, etc). Accueil par les bénévoles de l'ADAJ de 10h à 12h et de 15h à 19h. Entrée libre.

► **25 juillet 2026, à 21h à l'Eglise**
Concert de guitare - Académie Yann Raix
Voyage musical avec un ensemble de 13 guitaristes
Vivaldi. Haendel. Maldonado. Yann Raix. Entrée gratuite.

► **8 août 2026, à partir de 18h sur la Place de l'Eglise**
Marché nocturne animé par le groupe The Alligatorz
Marché de producteurs et restauration sur place.

► **21 août 2026,**
La 4^e étape du 59^e Tour du Limousin traversera la commune. Les coureurs, en provenance de Saint-Laurent-les-Églises, emprunteront la rue de la Poste, précédés par la caravane publicitaire. Le « Kilomètre gourmand » sera accueilli au stade Albert Gérardin.



ETE 2026

Les commerçants,
l'agence postale
et la mairie de
La Jonchère-Saint-Maurice
vous accueillent
tout l'été.

Sécurité aux abords de l'école : aménagement et signalisation

La chaussée de la rue de l'école a récemment fait "peau neuve", grâce aux travaux réalisés par le service voirie du conseil départemental. Dans la continuité, la commune a procédé à la mise en place d'une nouvelle signalétique, tant horizontale que verticale, pour un coût de 4 292 €.

Cet investissement est particulièrement vertueux pour nos finances locales, puisque la commune devrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du conseil départemental, au titre des amendes de police.

Cette rue étant un point de passage stratégique où se situe notre école, la sécurité de nos enfants demeure notre priorité absolue. Nous comptons sur la vigilance et le civisme de chacun pour respecter scrupuleusement cette nouvelle signalisation afin que les abords de l'établissement restent des espaces apaisés pour tous.

Canicule : vigilance et solidarité

Les épisodes récents de forte chaleur ont conduit au placement de la Haute-Vienne en vigilance rouge canicule, avec suspension des activités scolaires et événements publics et sportifs.

La commune s'est mobilisée : adaptation de l'accueil des enfants, aménagement des horaires des agents communaux, suivi des personnes vulnérables et mise à disposition de la salle climatisée du "temps libre" située à la mairie.

Pendant les périodes de vigilance rouge : nous sommes tous concernés

Limitez vos déplacements aux heures les plus fraîches, protégez les enfants, évitez les baignades non surveillées et tout risque de feu (barbecue, cigarette écrasée ou jetée au sol, appareils électriques, etc).

En cas de départ de feu, contactez le 18 ou le 112



Sécheresse : restrictions d'usage en vigueur

En raison de l'aggravation de la sécheresse, le bassin Vienne amont est placé en état de vigilance renforcée face à la situation d'étiage (baisse du niveau des cours d'eau) jusqu'au 31 octobre 2026.

L'usage de l'eau est strictement encadré :

- l'arrosage des potagers est interdit entre 8h et 20h
- l'arrosage des pelouses, massifs fleuris et espaces verts : interdit, excepté pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans.
- le remplissage et la vidange des piscines privées sont interdits
- le lavage des véhicules à domicile est proscrit
- le nettoyage des terrasses, allées et trottoirs est interdit
- les fontaines d'ornement en circuit ouvert doivent être arrêtées.

Merci de votre vigilance pour préserver notre ressource la plus précieuse.

Restons bons voisins !

Les équipements de jardinage et de bricolage motorisés (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, pompes d'arrosage,...) sont soumis à la réglementation relative aux nuisances sonores.

Dans le cadre de notre action en faveur de la qualité de vie et du bien-vivre ensemble, nous vous rappelons que les horaires sont les suivants :

**lundi au
vendredi**
8h30 à 12h
14h à 19h

samedi
9h à 12h
14h à 18h

dimanche
10h à 12h

En dehors de ces plages horaires, leur utilisation peut être source de nuisances pour le voisinage. Par ailleurs, même durant les périodes autorisées, un usage prolongé ou répété est susceptible de perturber la tranquillité des riverains.

Merci de faire preuve de vigilance, de respect mutuel et de convivialité.



Jean-Guy Lacheney, distingué Chevalier de l'ordre du Mérite agricole

Installé depuis plus de 30 ans dans la commune, Jean-Guy Lacheney a été nommé Chevalier de l'ordre du Mérite agricole, une distinction qui vient saluer son engagement au service des filières locales, notamment celles des viandes limousines. Aux côtés de ses fils, il perpétue un savoir-faire artisanal reconnu, déjà distingué en 2025 par le titre de Maître Artisan.

Lors de la cérémonie du 13 juin, le maire et le premier adjoint ont conjointement retracé les grandes étapes de sa carrière, avant de lui adresser, au nom de la municipalité, de sincères félicitations ainsi que des remerciements pour son engagement au service du territoire.



Pierres & Arbres, un sentier d'interprétation en devenir au Puy Bernard

Porté par l'association Pierres et Arbres, le projet de valorisation du site de l'ancienne carrière de kaolin du Puy Bernard franchit une étape décisive grâce au soutien du Crédit Agricole, qui lui a attribué une aide de 7000€. Cette initiative, également soutenue par la communauté de communes Élan, ainsi que par les communes de La Jonchère-Saint-Maurice et de Saint-Léger-la-Montagne, vise à mettre en valeur un patrimoine à la fois naturel, industriel et paysager.

Depuis trois ans, les élèves de CM1-CM2 de l'école communale participent à cette démarche à travers un travail pédagogique consacré à la biodiversité. Des panneaux seront installés le long du parcours. Une table d'orientation sera également implantée sur le site de la Pierre Branlante, offrant aux visiteurs un nouveau point de découverte et de lecture du paysage.

L'ensemble de ces aménagements permettra au public de mieux comprendre l'histoire industrielle du territoire, tout en découvrant sa richesse écologique et la beauté de ses paysages.



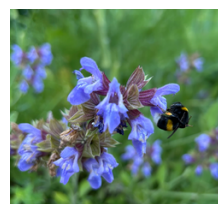
Succès pour la "Montée du Kao" malgré la chaleur

Le 21 juin dernier, l'association Les Godasses Ambazacoises, en partenariat avec la commune, a relevé le défi de sa course annuelle à La Jonchère-Saint-Maurice. Traversant les sites emblématiques des Monts d'Ambazac (Puy de la Garde, Pierre Branlante, Arboretum), l'épreuve a confirmé sa réputation de trail le plus exigeant de la région.



Face à une chaleur exceptionnelle, les organisateurs ont fait preuve de réactivité en adaptant les horaires et les parcours pour garantir la sécurité des 390 participants. Malgré les conditions, les traileurs ont bravé les sentiers avec panache, des 23 km du « Trail des Kaoliniers » jusqu'au « Petit Kao ». Les participants ont salué la qualité de l'organisation, désormais bien ancrée dans le calendrier local.

Concours des maisons fleuries : une dynamique locale



Le 29 mai dernier, les lauréats 2025 du concours des maisons fleuries ont reçu leurs plants dans une ambiance conviviale, réunissant habitants, commerçants et élus. Ce moment d'échange a rappelé l'importance de cette initiative pour l'embellissement du cadre de vie et le renforcement du lien social.

Le jury de l'édition 2026 composé d'élus.e.s et professionnels effectuera des visites dans la commune d'ici à la fin de l'été. La remise des prix aura lieu à l'automne.

Si vous souhaitez participer à cette nouvelle édition du concours, n'hésitez pas à contacter la mairie avant la fin de l'été, au 05 55 39 80 18. Merci.



Vous pouvez retrouver toutes ces manifestations sur votre portable avec l'application **Panneau Pocket**

L'équipe municipale à vos côtés

Dans notre précédente brève, le maire, Jean-Marie Horry vous présentait ses trois adjoints : Gérard Dumont, Aurélie Trentalaud et Arnaud Montenon. Nous vous proposons aujourd'hui de mieux connaître les conseillers municipaux qui les accompagnent au quotidien.



Engagés sur le terrain, ces élus participent activement à la vie communale : ils interviennent lors des réunions, relaient vos préoccupations et représentent La Jonchère-Saint-Maurice lors de manifestations locales ou au sein de la communauté de communes Élan, notamment dans des domaines tels que le tourisme ou la gestion des déchets.

En amont, les commissions thématiques récemment mises en place auront à jouer un rôle central : examiner en profondeur les projets relatifs à la commune, en analyser les enjeux et en définir les orientations en vue d'alimenter les échanges en séance plénière du conseil municipal et de contribuer à l'élaboration de décisions éclairées, dans un souci de transparence.

Budget-Finances Urbanisme Attribution marchés publics Communication

Gérard Dumont
Conseillère déléguée :
Catherine Théret

Grégory Chabredier
Sandrine Gasnet
Gérald Goimier
Denis Martinie
Arnaud Montenon
Sophie Pelaudeix
Aurélie Trentalaud

Vie locale Enfance Jeunesse Vie associative - Tourisme Agriculture

Aurélie Trentalaud
Conseiller délégué :
Denis Martinie

Marine Blanchard
Céline Brunet
Grégory Chabredier
Adeline Cledat
Sandrine Gasnet
Gérald Goimier
Arnaud Montenon
Sophie Pelaudeix
Catherine Théret

Travaux - Entretien Voirie - Espaces verts Forêt - Environnement Patrimoine immobilier

Arnaud Montenon
Conseiller délégué :
Gérard Prugnaud

Gérald Goimier
Marc Jarny
Denis Martinie
Sophie Pelaudeix
Catherine Théret

Commission Communication : Tous les élu.e.s sont conviés à participer à la rédaction des articles afin de couvrir le plus grand nombre de dossiers en cours.